

*Séance du Conseil Académique en date du 28 février 2019*

## **Délibération n° CAC-2019-004**

---

### **Ordre du jour**

#### **1. Approbation du PV du CAC du 10 janvier 2019**

2. Information sur le programme Bienvenue en France à l'université de Lille
  3. Désignation des membres de la Commission des Relations Européennes et Internationales (COREI)
  4. Désignation de membres usagers suppléants pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
  5. Avis sur la création de la Faculté des Humanités
  6. Avis sur les statuts de la Faculté des Humanités
  7. Avis sur l'additif au dialogue de gestion 2019
  8. Information sur la mise en place de la mobilité interne des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires
- 

*Sous la présidence de Damien CUNY, Premier vice-président de l'université de Lille.*

#### **Etaient présents :**

*Collège A :* Nathalie CHUSSEAU, Claude-Alain MAURAGE, Charles MERIAUX, Bruno BASTIDE, Sandrine CHASSAGNARD PINET, Christine LE CLAINCHE, Isabelle VAN SEUNINGEN, Amar ABDERRAHMANI, Ilse DEPRAETERE, Catherine MAIGNANT, Christophe D'HULST, Betty SEMAIL, Benoît FRESSE, Cristian FOCSA, Moussa NAIT ABDELAZIZ.

*Collège B :* Annabel MARTIN SALERNO, Mathieu LE BESCOND DE COATPONT, Lieven ROBBERECHT, Emmanuelle POULAIN GAUTRET, Marc RIBAUCCOUR, Frédéric DAUSSIN, Claire DERYCKE.

*Collège C :* Gérald DELELIS, Nicole RAULF.

*Collège D :*

*Collège E :* Rédha KASSI, Francis ROHAERT, Bénédicte CALIMET

*Collège F :* Christine BOURGOIS

*Collèges des BIATSS :* Thomas DEGAYE

*Collège des étudiants :* Camille LABBAYE, Augustin CLERGIER, Théau DE LA RUELLE

*Collège des doctorants :* Tristan HAUTE, Antoine ZUREK (suppléant de Vadim MESLI)

*Personnalités extérieures :*

#### **Etaient excusés (et procuration) :**

##### **Collège A :**

Faridah DJELLAL	procuration à Bruno BASTIDE
Marie-Pierre LETERME-FLAMENT	procuration à Claude-Alain MAURAGE
Christine BRACQUENIER	procuration à Claude-Alain MAURAGE
Xavier LECOQCQ	procuration à Sandrine CHASSAGNARD PINET

David MONTAIGNE                      procuration à Isabelle VAN SEUNINGEN  
Rebecca DEPRez POULAIN            procuration à Isabelle VAN SEUNINGEN  
David LAUNAY                         procuration à Charles MERIAUX  
Christian HAUER                       procuration à Ilse DEPRÆTERE

**Collège B :**

Hayfa ZGAYA-BIAU                    procuration à Frédéric DAUSSIN  
Nicole CHAPEL                         procuration à Marc RIBAUcOUR  
Pascal MARIOT                         procuration à Emmanuelle POULAIN GAUTRET  
Maryvonne PREVOT                    procuration à Claire DERYCKE

**Collège C :**

Audrey ROSA                            procuration à Mathieu LE BESCOND DE COATPONT

**Collège D :**

**Collège E :**

Laurence DELBARRE WILLARD         procuration à Rédha KASSI

**Collège F :**

**Collège des BIATSS :**

Nicolas DELARGILIERE                procuration à Christine BOURGOIS

**Collège des doctorants :**

**Collège des étudiants :**

Cléa GARDIN                            procuration à Camille LABBAYE

**Personnalités extérieures :**

Viviane OLIVO                         procuration à Damien CUNY

**Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

***Equipe présidentielle - Bureau***

*Vice-président en charge des relations internationales :* François-Olivier SEYS

***Equipe présidentielle – Comité de direction***

*Vice-présidente ressources humaines, politique sociale et amélioration continue:* Georgette DAL

*Vice-présidente recherche (sciences et technologies) :* Clarisse DHAENENS

***Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements***

*Service de documentation -* Yann MARCHAND

*Faculté des Sciences et Technologies –* Christophe VUYLSTEKER

***Directrice générale des services adjointe :*** Marie-Dominique SAVINA

***Chargée des affaires institutionnelles :*** Carole MONNET

***Secrétaire de séance :*** Anaïs JAFFEUX

**1. Approbation du PV du CAC du 10 janvier 2019**

Le conseil académique de l'Université de Lille, lors de sa séance du 28 février 2019, approuve le procès-verbal du conseil académique du 10 janvier 2019 annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : <b>50</b>
Pour : <b>49</b>
Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>1</b>

**Le Président de l'Université**

  
**Jean-Christophe CAMART**

---

## Conseil Académique du 10 janvier 2019

### Procès verbal

---

### Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil académique du 15 novembre 2018
  2. Avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs
  3. Avis sur la Commission des relations européennes et internationales (COREI)
- 

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.*

#### **Etaient Présents :**

Collège A : Faridah DJELLAL, Charles MERIAUX, Bruno BASTIDE, David LAUNAY, Christian HAUER, Catherine MAIGNANT, Christophe D'HULST, Benoît FRESSE, Cristian FOCSA

Collège B : Annabel MARTIN SALENGRO, Lieven ROBBERECHT, Hayfa ZGAYA BIAU, Nicole CHAPEL, Frédéric DAUSSIN, Claire DERYCKE, Maryvonne PREVOT

Collège C :

Collège D :

Collège E : Francis ROHAERT, Laurence DELBARRE

Collège F : Christine BOURGOIS

Collège BIATSS : Nicolas DELARGILIERE, Thomas DEGAYE

Collège doctorants : Bruno DUQUESNE ( suppléant de Gary BODDAERT)

Collège étudiants :

Personnalités extérieures : Mongi ZIDI

#### **Etaient excusés (et procurations) :**

##### **Collège A :**

Sandrine CHASSAGNARD PINET  
Rebecca DEPRez-POULAIN  
Christine LE CLAINCHE  
Ilse DEPRATERE  
Nathalie CHUSSEAU  
Christine BRACQUENIER

procuration à Christophe D'HULST  
procuration à Christophe D'HULST  
procuration à Faridah DJELLAL  
procuration à Christian HAUER  
procuration à Charles MERIAUX  
procuration à Charles MERIAUX

Betty SEMAIL  
Marie-Pierre LETERME-FLAMENT

procuration à Jean-Christophe CAMART  
procuration à Claude-Alain MAURAGE

**Collège B :**

Mathieu LE BESCOND DE COATPONT  
Pascal MARIOT  
Emmanuelle POULAIN-GAUTRET  
Marc RIBAUCCOUR

procuration à Annabel MARTIN SALERNO  
procuration à Annabel MARTIN SALERNO  
procuration à Lieven ROBBERECHT  
procuration à Claire DERYCKE

**Collège C :**

Grégoire FICHEUR

procuration à Benoît FRESSE

**Collège BIATSS :**

**Collège doctorants :** Tristan HAUTE

**Collège étudiants :**

**Personnalité extérieure :**

Viviane OLIVO

procuration à Jean-Christophe CAMART

**Etaients présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

***Equipe présidentielle - Bureau***

*Premier vice-président :* Damien CUNY

*Vice-président en charge des relations internationales :* François-Olivier SEYS

*Vice-président en charge de la recherche :* Lionel MONTAGNE

***Equipe présidentielle – Comité de direction***

*Vice-président ressources humaines, politique sociale et amélioration continue:* Georgette DAL

***Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements***

***Directrice générale des services adjointe :*** Marie-Dominique SAVINA

***Directrice des ressources humaines :*** Céline HERMANT

***Secrétaire de séance :*** Anaïs JAFFEUX

*La séance est ouverte à 13h30*

Jean-Christophe CAMART présente l'ordre du jour de la séance du Conseil Académique (CAC).

## **1. Approbation du PV du conseil académique du 15 novembre 2018**

### **Présentation**

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille*

***Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal du CAC du 15 novembre 2018 à l'approbation du conseil (délibération n°2019-001).***

**Résultats des votes :** Unanimité

**Nombre de votants :** 33

## 2. Avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs

### Présentation

Les fiches de poste présentées sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille

**François-Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales)** explique que les profils ont été mis sur le site, il est donc possible de les consulter en ligne.

**Georgette DAL (Vice-président ressources humaines, politique sociale et amélioration continue)** : explique qu'il manque une fiche de poste d'enseignant-chercheur et donc que seules 7 fiches sur 8 sont disponibles en ligne.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** confirme que la dernière fiche, arrivée tardivement, a été mise en ligne.

### Débat

**Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU)** demande si le maître de conférence recruté en d aura la charge d'enseigner à Lille ainsi qu'à Cambrai.

**Le Président** confirme que pour le droit, le maître de conférence sera amené à enseigner à Lille et à Cambrai.

**Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU)** fait remarquer que cela va sans doute générer des problèmes d'organisation.

**Le Président** précise que ce sont les mêmes contraintes rencontrées par les enseignants de la station Marine de Wimereux.

**Claire Derycke (Alternative CGT et FSU)** relève que c'est peu de postes au regard des besoins par rapport à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle demande également si ces postes sont des postes définitifs.

**Le Président** affirme que ces postes sont définitifs.

**Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe)** déclare que le compte rendu du CAC du 13 décembre 2018 a été mis en ligne, ce qui permet de disposer des débats précédents.

### Vote

**Le Président soumet la qualification à donner aux emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs à l'avis du conseil.**  
(délibération n°2019-002).

**Résultats des votes : Unanimité**

**Nombre de votants : 35**

### 3. Avis sur la mise en place de la Commission des relations européennes et internationales (COREI)

#### Présentation

*Les documents présentés sont disponibles sur l'espace Vie institutionnelle/conseils et commissions de l'intranet de l'université de Lille*

**François-Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales)** présente la COREI et explique que c'est une volonté dans la phase préparatoire de la mise en place de l'université de Lille. Il n'y a aucune obligation légale de mettre en place cette entité, mais cela donne une forme d'empreinte sur la stratégie internationale. Cette commission sera animée par le Président de l'université de Lille.

Cette commission est consultative, elle ne prend aucune décision à la place des conseils. Les attributions de la commission sont listées à l'article 2. L'idée est de préparer en amont les décisions des conseils. Il énonce que c'est réfléchir à la stratégie internationale de l'université de Lille.

Cette commission aura un rôle important notamment dans l'attribution des bourses de mobilité. Actuellement il existe des commissions internes pour attribuer les bourses : la bourse Mob-Lil-Ex est attribuée à la totalité des étudiants, les bourses Erasmus+ et AMI, sont attribuées quant à elles selon des critères sociaux. Cependant pour les bourses Mermoz, qui sont financées par le Conseil Régional, en raison de l'augmentation du nombre de mobilité, il est possible qu'elles ne soient pas attribuées à tous les étudiants en 2019. Il faudra donc que cette commission en détermine les critères d'attribution.

Concernant les annulations des accords, la COREI émet des avis. Il y a environ 400 accords internationaux mais une centaine ne sont pas utilisés mais certains ont une tacite reconduction.

Un autre élément est important, il n'y a pas de commission lorsqu'un étudiant est mécontent du transfert de ses notes internationales, celui-ci doit recourir à l'arbitrage du Président de l'université comme le dispose le Code de l'éducation. Il est donc proposé que la COREI prépare la décision du Président et en instruisant les dossiers.

L'article 3 reprend la composition de la COREI avec une articulation entre la formation et la recherche. Le président pourra proposer les membres extérieurs comme le représentant des Hauts de France, le représentant de la MEL et celui du bureau de Campus France. A titre consultatif, sans droit de vote, le directeur ou la directrice de la Direction du développement international et pilotage ainsi que le directeur ou la directrice de la Direction mobilités internationales.

La COREI est présidée par le Président ou à défaut par le vice-président.

Lorsqu'il y a un vote sur place, chaque membre dispose d'une voix.

La COREI se réunira 2 à 3 fois par an.

Un compte rendu sera fait systématiquement et sera soumis à la validation des membres par voie électronique en raison du nombre de réunions.

#### Débat

**Claire DERYCKE (Alternative CGT et FSU)** demande si l'idée de la mise en place de la COREI est d'effectuer un filtre.

**François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales)** répond qu'il s'agit plus d'un travail de préparation que d'un filtre. Il annonce également qu'une dizaine d'universités françaises ont mis en place une structure similaire, et que la commission proposée à l'université de Lille est un mixte de ce qui existe dans les autres universités.

#### Vote

***Le Président soumet la mise en place de la Commission des relations européennes et internationales à l'avis du conseil.  
(délibération n°2019-003).***

**Résultats des votes : Unanimité**

**Nombre de votants : 37**

***Les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés, toutefois le Président donne des informations concernant le HCERES.***

**Le Président** déclare que se termine la visite de l'HCERES où le personnel a passé trois jours dans le murs de l'univeristé. Il lui a été demandé de remercier l'ensemble des audités. Il déclare que l'étape suivante est un rapport contradictoire qui arrivera fin mars avec un délai de 15 jours pour réagir aux éventuelles erreurs. Quant au rapport définitif, il sera transmis fin avril et celui-ci deviendra un rapport public.

**François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales)** revient sur l'appel à candidature de la COREI, et présente les documents qui seront envoyés à l'ensemble des personnels et des étudiants afin qu'ils puissent candidater. Ces candidatures seront examinées lors du prochain CAC afin de désigner les 15 personnes non membres des conseils statutaires qui siègeront à la COREI.

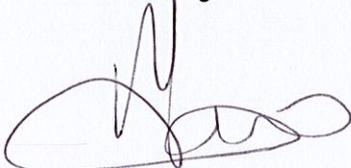
**Faridah DJELLAL** demande si cela va être envoyé à tous les personnels.

**François Olivier SEYS (Vice-président en charge des relations internationales)** répond que l'appel à candidature sera envoyé à l'ensemble du personnel, mais qu'il fallait d'abord que cela soit validé par le CAC.

**Le Président** énonce qu'il y aura l'organisation d'un congrès qui correspondra à la somme de la composition du CAC et du CA. Il précise également que ce sera un lieu de débat et de stratégie où il sera possible de discuter sur l'I-SITE notamment.

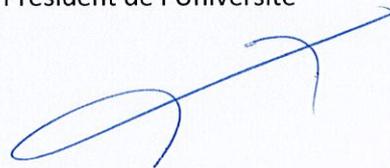
***La séance est levée à 14h00.***

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président de l'Université



Jean-Christophe CAMART